

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 10 juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé PICHERY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 juillet 2018.

PRÉSENTS : Hervé PICHERY, Agnès COUTANT, David BOUCHER, Céline PERRETTE, Jean-Philippe DEVIENNE, adjoints,

Guy CARMIER, Olivier LAMAURY, Frédéric HUBERT, Christelle BAPTISTA, Alain AUBEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MARQUET (pouvoir à Hervé PICHERY)
Philippe NICOLAS (pouvoir à Céline PERRETTE)
Sophia BELFANTI (pouvoir à Jean-Philippe DEVIENNE)
Sophie LEPICIER (pouvoir à Alain AUBEL)

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	10
Suffrages exprimés :	14

ABSENTS : Catherine DREUX, Nathalie HENRY, Steffy LANNE, Jean-Philippe CASSIER, Michael MAZZETTI

SECRÉTAIRE : David BOUCHER

Hervé PICHERY demande aux conseillers municipaux si ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2018.

Délibération n° 2018-038

LOTISSEMENT DES ETANGS-VENTE DES PARCELLES

Rapporteur : Hervé PICHERY

La commission administration générale a étudié le 18 juin 2018, les prix de vente des 17 parcelles du lotissement des Etangs. Les prix proposés par cette commission sont les suivants (TTC) :

Lot 1	36 000 €	Lot 10	37 000 €
Lot 2	35 000 €	Lot 11	37 000 €
Lot 3	35 000 €	Lot 12	36 000 €
Lot 4	35 000 €	Lot 13	34 000 €
Lot 5	36 000 €	Lot 14	34 000 €
Lot 6	35 000 €	Lot 15	36 000 €
Lot 7	34 000 €	Lot 16	35 000 €
Lot 8	34 000 €	Lot 17	36 000 €
Lot 9	39 000 €		

Hervé PICHERY précise que ces prix ont été déterminés par rapport aux coûts des travaux de viabilisation. Ils sont comparables aux prix du précédent lotissement même si les lots sont légèrement plus petits. Les prix sont cohérents par rapport au prix de revient et aux prix proposés par les communes aux alentours.

Alain AUBEL souhaite savoir comment sont calculés les prix. Hervé PICHERY lui répond qu'il ne s'agit pas d'un prix au mètre carré, le prix total a été déterminé en fonction du coût des travaux, le prix de chaque lot est ensuite déterminé en fonction de la situation du terrain (disposition, orientation, forme...).

Hervé PICHERY précise ensuite que l'avis des domaines sera requis dans un deuxième temps pour acter de la vente de chacun des lots.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les prix de vente proposés et permet de procéder à l'information des acquéreurs éventuels. Les lots sont désormais ouverts à la réservation en mairie.

Délibération n° 2018-039

VENTE DU TERRAIN DE CAMPING

Rapporteur : Hervé PICHERY

Hervé PICHERY expose qu'un acquéreur a été trouvé pour le terrain de l'ancien camping municipal : Madame Catherine LIORET et Monsieur David ROGER. Ils proposent d'acquérir la parcelle AE109 (correspondant à l'ancien camping) et une partie de la parcelle AE114 (selon un bornage à faire) pour y créer une base de loisirs. La surface représente environ 4.2 hectares.

Le projet comprendra un point de baignade, un lieu de restauration ainsi que des hébergements de type bungalows. Les acquéreurs voulant mettre en œuvre un concept de base de loisirs, il s'avère nécessaire de prévoir plus de terrain que la superficie actuelle de l'ancien camping.

Le prix de vente est fixé à 84 000 €. Agnès COUTANT dit que la commission cadre de vie et notamment Philippe MARQUET avait évoqué un prix de vente de 100 000 €. Pour Hervé PICHERY, le prix proposé est correct et il semble pour lui primordial de prévoir des conditions favorables à la réussite du projet. Les acquéreurs demandent d'ailleurs le soutien du conseil municipal pour mener à bien le projet et favorisant les investissements en équipements. La vente risque de ne pas être réalisée si ces conditions financières ne sont pas adoptées. Hervé PICHERY précise qu'il est prévu que les installations soient ouvertes au public. Les investissements actuels sur le court terme pour le lancement du projet représentent environ 200 000 €, les installations ne sont en effet plus aux normes actuelles et ne correspondent plus aux souhaits des vacanciers.

La vente se fera selon les modalités de la vente à termes, à savoir que les mensualités (1000 €) seront réparties sur 7 ans à compter du mois de mai 2019. Agnès COUTANT suggère que les acquéreurs puissent verser 20 à 30 % du prix lors de la signature puis le reste en mensualités pour permettre de restreindre le coût pour la commune qui sera assumé jusqu'en mai 2019. Hervé PICHERY argumente que cela irait à l'encontre de la volonté de favoriser les investissements matériels.

Guy CARMIER souhaite savoir qui paiera le géomètre. Hervé PICHERY lui dit que ce sera la commune.

Jean-Philippe DEVIENNE aimerait connaître les modalités d'accès à l'étang notamment pour la gêne éventuelle des pêcheurs. Hervé PICHERY dit qu'il n'est pas prévu actuellement dans le projet un accès à l'étang.

Alain AUBEL dit que le projet avait été présenté en Commission il y a quelques mois et souhaite savoir si les acheteurs sont ceux du projet qui avait été présenté. Hervé PICHERY lui répond par l'affirmative. Alain AUBEL dit que pour lui, le montant financier qui avait été présenté en commission correspondait à la seule parcelle actuelle du camping. Il demande si la Commune bénéficiera d'une garantie de paiement. Hervé PICHERY lui précise que la vente est conclue selon les modalités de la vente à termes, ainsi il n'y aura pas de transfert de propriété si l'activité s'arrête.

Alain AUBEL aimerait connaître l'avis de la communauté de communes sur ce projet et notamment par rapport à l'Étang des Landes. Il précise d'ailleurs que cet étang est de mieux en mieux entretenu. Hervé PICHERY lui répond que David BOUCHER œuvre dans ce sens auprès de la communauté de communes.

Hervé PICHERY dit que l'offre de loisirs sur le territoire est loin d'être saturée et que ce projet pourra donner des idées à d'autres investisseurs pour des projets analogues.

Pour Alain AUBEL, le projet de base de loisirs représentera un plus pour le territoire.

Jean-Philippe DEVIENNE veut savoir si l'extension demandée comprendra l'emprise actuelle du plateau multisports. Hervé PICHERY lui répond par l'affirmative en ajoutant qu'il n'avait pas été évoqué la question d'un accès payant ou non.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre le terrain de camping ainsi que l'extension de terrain en ces termes, à effectuer les mesures afférentes et à signer le bornage.

Délibération n° 2018-040

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR-TARIFS 2018-2019

Rapporteur : Jean-Philippe DEVIENNE

Les tarifs de l'année scolaire 2017-2018 étaient les suivants :

Quotient familial	Inf à 100	101 à 1799	Sup à 1800
Quart d'heure	0.5	0.52	0.54

L'accueil périscolaire du matin ouvre à 7h00 jusqu'à 8h30 et l'accueil périscolaire du soir ouvre à 15h55 jusqu'à 18h30.

Les tarifs adoptés à l'unanimité par le conseil municipal pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivants :

Quotient familial	Inf à 100	101 à 1799	Sup à 1800
Quart d'heure	0.51	0.53	0.55

Le conseil municipal décide également à l'unanimité de ne pas instaurer une pénalité pour les enfants toujours présents à l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire.

Délibération n° 2018-041

RESTAURANT SCOLAIRE-TARIFS 2018-2019

Rapporteur : Jean-Philippe DEVIENNE

Les charges de fonctionnement de ce service pour l'année 2017 s'élèvent à 148 936.35 € (154 664.58 € en 2016) pour un montant de recettes issues entièrement des redevances payées par les usagers de 61 379.20 € (69 149.54 € en 2016) soit un reste à charge pour la commune de 87 557.15 €. Le nombre de repas servis est de 20 555 (20233 en 2016)

Considérant que le tarif pour l'année scolaire 2016-2017 était de 3.40 € puis de 3.47 € pour l'année scolaire 2017-2018, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2018-2019. Jean-Philippe DEVIENNE estime que la commune doit déjà faire face à un nombre important d'impayés, il précise donc qu'il faut être vigilant à cette situation et faire attention en cas d'augmentation de tarifs.

Agnès COUTANT dit que la situation était plus favorable par le passé du fait des relances systématiques. Céline PERRETTE ajoute que cette situation d'impayés est présente sur plusieurs budgets et n'est ainsi pas en relation directe avec le changement de mode de facturation du restaurant scolaire.

David BOUCHER précise que le tarif actuel est dans la moyenne des tarifs pratiqués sur le territoire de la communauté de communes. Il fait état aux autres conseillers des prix par commune.

Céline PERRETTE dit que des efforts ont été fait cette année pour proposer plus de produits locaux

Le repas adulte était de 6.53 € pour l'année scolaire 2017-2018, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif de 6.66 € pour un repas adulte.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une « pénalité » de 0.50 € pour tout repas pris sans inscription préalable. Cette pénalité est ajoutée au coût du repas.

Délibération n° 2018-042

ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2018-2019

Rapporteur : Céline PERRETTE

Céline PERRETTE fait état aux autres conseillers des réunions ayant eu lieu la semaine précédente avec l'Harmonie de Coullons, les professeurs de l'école de musique et la commission administration générale.

Elle dit qu'il n'est pas prévu de faire de gros changements à la rentrée faute de délai pour la mise en œuvre, la situation pourra néanmoins évoluer en cours d'année au mois de Janvier 2019.

Il est proposé au conseil de modifier les tarifs et de supprimer les tarifs spéciaux pour les élèves n'habitant pas la commune afin de favoriser l'inscription de personnes hors commune (et notamment les habitants du sud de la Loire). Elle rappelle en effet, que le territoire de l'intercommunalité est composé de deux écoles de musique : Coullons et Gien. Il y a également une école de musique à Briare.

Les tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2017-2018 étaient les suivants :

	Education musicale	Cours individuels			Cours collectifs		
		1/2H	3/4H	1H	1/2H	3/4H	1H
Adultes domiciliés à Coullons	63.06 €	115.10 €	143.8 €	172.65 €	86.32 €	107.92 €	129.46 €
Adultes domiciliés hors Coullons	73.32 €	140.49 €	173.95 €	206.56 €	105.37 €	130.48 €	154.90 €

		Enfants domiciliés à Coullons			Enfants domiciliés hors Coullons		
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et s	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et s
Jardin musical et éducation musicale		35.16 €	26.37 €	17.57 €	41.97 €	32.50 €	23.03 €
Cours individuels	1/2h	68.44 €	51.33 €	34.23 €	79.83 €	61.39 €	42.96 €
	3/4h	85.55 €	64.17 €	42.78 €	98.28 €	75.26 €	52.18 €
	1h	102.67 €	77 €	51.33 €	116.70 €	89.05 €	61.40 €
Cours collectifs	1/2h	51.33 €			61.39 €		
	3/4h	64.17 €			76.49 €		
	1h	77 €			89.05 €		
2 ^{ème} instrument	1/2h	34.23 €			39.92 €		
	3/4h	42.78 €			49.14 €		
	1h	51.33 €			58.34 €		

Les tarifs annuels pour l'année scolaire 2017-2018 étaient les suivants :

		Elève de l'école de musique	Non élève de l'école de musique
Orchestre à cordes	1/2h	83.23 €	104.04 €
	3/4h	124.85 €	156.06 €
Orchestre junior	2h	gratuit	81.18 € pour les enfants domiciliés à Coullons 84.39 € pour les enfants domiciliés hors Coullons

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants suite à une augmentation des tarifs de 2%

Les tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2018-2019 seront donc les suivants :

	Education musicale	Cours individuels			Cours collectifs		
		1/2H	3/4H	1H	1/2H	3/4H	1H
Adultes	64.32 €	117.40 €	146.76 €	176.10 €	88.05 €	110.08 €	132.05 €

		Enfants		
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et s
Jardin musical et éducation musicale		35.86 €	26.90 €	17.92 €
Cours individuels	1/2h	69.81 €	52.36 €	34.91 €
	3/4h	87.26 €	65.45 €	43.64 €
	1h	104.72 €	78.54 €	52.36 €
Cours collectifs	1/2h	52.36 €		
	3/4h	65.45 €		
	1h	78.54 €		
2 ^{ème} instrument	1/2h	34.91 €		
	3/4h	43.64 €		
	1h	52.36 €		

Les tarifs annuels pour l'année scolaire 2018-2019 seront donc les suivants :

		Elève de l'école de musique	Non élève de l'école de musique
Orchestre à cordes	1/2h	84.89 €	106.12 €
	3/4h	127.35 €	159.18 €
Orchestre junior	2h	gratuit	82.80 €

La dégressivité est applicable dans l'ordre d'inscription des élèves au sein d'une famille.

Les trimestres facturés sont les suivants :

- 1^{er} trimestre : octobre-novembre-décembre
- 2^{ème} trimestre : janvier-février-mars
- 3^{ème} trimestre : avril-mai-juin

Alain AUBEL dit que la réunion avec l'Harmonie et les professeurs de l'école de musique a été très intéressante. L'objectif doit rester selon lui de diviser le déficit par deux. Il rappelle le souhait unanime de remettre en place les jardins musicaux.

Céline PERRETTE dit qu'il reste à voir sous quelle forme mais que les jardins musicaux seront remis en place à la rentrée pour pouvoir capter les élèves. Ils concerneraient les enfants de 5 à 7 ans. Aucun professeur actuel n'est formé spécifiquement à l'accueil de jeunes élèves et aucun ne souhaite reprendre cette activité pour la rentrée prochaine. Il faudra donc procéder à un recrutement ou passer par le biais d'une prestation de services. Céline PERRETTE informe l'assemblée que l'Harmonie s'est rendue dans les salles de classes lors de la première semaine de juillet, elle s'y rendra également le 10 septembre en compagnie des professeurs de l'école de musique. L'objectif étant de donner envie aux enfants de revenir.

Céline PERRETTE dit qu'une réflexion est en cours sur le maintien de la formation musicale. Frédéric HUBERT dit que la formation musicale fait fuir les élèves

Alain AUBEL souhaite savoir si les jardins musicaux fonctionnaient bien lorsqu'ils étaient mis en place. Céline PERRETTE lui répond par l'affirmative d'autant plus que Claire MAISON (la professeur responsable des jardins musicaux) faisait le lien avec l'école.

Hervé PICHERY dit que la formation musicale est importante et qu'il faut aider l'Harmonie à conserver des jeunes et du dynamisme. Céline PERRETTE estime que les réflexions actuelles sur l'avenir de la formation musicale doivent permettre de trouver un juste milieu entre les deux visions exprimées par les interlocuteurs de la commune sur la formation musicale.

Hervé PICHERY dit que le partenariat avec l'Harmonie dans ce cadre est plutôt positif. Céline PERRETTE est d'accord et précise que cela apporte un regard extérieur car elle-même et la DGS sont plutôt novices dans le domaine musical.

Jean-Philippe DEVIENNE souhaite connaître le nombre d'élèves qui n'habite pas la commune. Céline PERRETTE lui répond que le nombre est de 16.

Alain AUBEL précise que les problèmes d'impayés concernent également l'école de musique.

Délibération n° 2018-043

SERVICE DE L'EAU – TARIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Rapporteur : Hervé PICHÉRY

Hervé PICHÉRY dit que la loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence eau aux intercommunalités. Ce transfert imposera un tarif unifié sur le territoire intercommunal. Ce transfert étant heureusement reporté pour l'instant évitant ainsi l'application d'un coût moyen intercommunal qui pénaliserait les Coullonnais, il convient que le conseil municipal fixe de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2018.

Les tarifs de l'eau étaient les suivants à compter du 1^{er} octobre 2017 :

	Tarif
<u>Part fixe</u> : redevance d'entretien du compteur :	
Compteur de diamètres 15 et 20	48.44 € HT
Compteur de diamètre 25	75.15 € HT
Compteur supérieur ou égal à 32	87.39 € HT
<u>Part variable</u> : consommation d'eau	1.10 € HT / m3

Le tarif pour la cartonnerie DS Smith Chouanard était de 0.6 € HT / m3

Le conseil municipal avait fixé un tarif pour déplacement pour ouverture/fermeture de compteur : forfait de 25 €

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2018 :

	Tarif
<u>Part fixe</u> : redevance d'entretien du compteur :	
Compteur de diamètres 15 et 20	49.41 € HT
Compteur de diamètre 25	79.66 € HT
Compteur supérieur ou égal à 32	89.14 € HT
<u>Part variable</u> : consommation d'eau	1.12 € HT / m3

Le tarif pour la cartonnerie DS Smith Chouanard sera de 0.61 € HT / m3

Le conseil municipal maintient le tarif pour déplacement pour ouverture/fermeture de compteur : forfait de 25 €.

Délibération n° 2018-044

BUDGET COMMUNE- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Céline PERRETTE

Deux agents ont été proposés au tableau des avancements pour le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

La Commission administrative paritaire du centre de gestion du Loiret est favorable à l'avancement de ces deux agents suite à sa réunion du 12 juin 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 29.05/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2018.

Délibération n° 2018-045

SUPPRESSION DE LA REGIE « SPECTACLES »

Rapporteur : Céline PERRETTE

Une régie dite « SPECTACLES » a été créée par délibération du 8 octobre 1996 pour encaisser les recettes liées à l'organisation de spectacles. Cette régie a fait l'objet d'une décision du maire le 23 mars 2012 pour être remise en avant pour l'organisation du bal du comice 2012. Elle n'a plus fonctionné depuis.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre fin à cette régie.

Suite à la suppression de cette régie, il est nécessaire de prendre acte de la suppression des valeurs détenues à la Trésorerie de Gien : 457 tickets verts à 8 € (n°544 à 1000), 922 tickets roses à 5 € (n°79 à 1000), 1000 tickets orange à 8.70 € (n°1 à 1000), 1000 tickets jaunes à 3.90 € (n°1 à 1000).

INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

Décision n°2018-015 :

Le Maire de Coullons a confié la réalisation du diagnostic de l'éclairage public à la société NOCTABENE (37) pour un montant de 5982 € TTC

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Alain AUBEL souhaite savoir où en est la plaque pour la salle de réunion Simone Veil. Il lui est répondu que la commande est passée, elle est en attente de livraison.

Jean-Philippe DEVIENNE informe l'assemblée que le centre de loisirs a ouvert le 9 juillet, il se déroule parfaitement bien.

David BOUCHER souhaite évoquer la question du départ de plusieurs enfants au centre de loisirs d'Argent-sur-Sauldre. Ils seraient environ 17. Pour Jean-Philippe DEVIENNE, le problème n'est pas seulement le prix mais surtout que le centre d'Argent-sur-Sauldre permet une inscription à la journée. Hervé PICHERY dit qu'il faut exprimer cette problématique à la communauté des communes giennes et qu'une décision sera ensuite prise démocratiquement au sein de la communauté des communes. Il dit qu'il est important que le prix du centre de loisirs ne soit pas un frein pour l'arrivée de nouveaux habitants.

Jean-Philippe DEVIENNE dit que la commune d'Argent-sur-Sauldre prévoit des tarifs dégressifs pour les familles nombreuses.

Guy CARMIER informe que le point-à-temps sur les chaussées de la commune sera réalisé cette semaine. Il s'agit d'un point-à-temps automatique.

Hervé PICHERY estime que les travaux de la rue du Pilon ont été correctement réalisés, Agnès COUTANT ajoute qu'il manque cependant la signalisation horizontale. Guy CARMIER lui répond qu'il est prévu de faire les travaux de signalisation en groupant plusieurs communes. Ces travaux devaient normalement être réalisés par la communauté de communes au début du mois de juillet.

Alain AUBEL aimerait savoir si d'autres projets de voirie vont être mis en place sur la commune pour compenser la reprise des travaux de la rue du Pilon. Guy CARMIER pense qu'il n'y aura aucun projet de réfection d'ici la fin du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

À Coullons, le 11 juillet 2018

Le secrétaire,
David BOUCHER